



## LUTTES ET REVENDICATIONS : SPECIAL PLP

### L'ARITHMÉTIQUE POUR LES NULS



### Ce que veut la CGT

- La suppression des CCF en Bac pro et le retour à des validations en fin de formation assurant une valeur nationale aux diplômes.
- Le maintien de toutes les sections dans toutes les filières avec des effectifs réduits.
- Des dispositifs adaptés, avec des moyens horaires spécifiques, permettant des parcours diversifiés du CAP jusqu'au BTS.
- Des grilles hebdomadaires nationales qui définissent clairement les horaires disciplinaires et les dédoublements, avec 16 semaines maximum de PFMP.
- La prise en compte de la spécificité de la formation en SEGPA/EREA pour les élèves et les personnels.

### Le BAC PRO a 30 ans

La ministre de l'Education nationale a "célébré" les 30 ans du bac pro. A cette occasion, elle a affirmé que la "voie professionnelle est essentielle pour la France", sans pour autant faire d'annonces réelles.

Elle propose un "groupe de travail" - on ne rit pas - pour dresser un état des lieux de la formation des professeurs dans les ESPE. Elle annonce aussi à ce jour des passerelles entre l'enseignement générale et professionnel ! A ce jour, elles sont déjà en place mais sans moyen pour accompagner les élèves.

#### Voie professionnelle : où en est-on ?

Cette question, les personnels des lycées professionnels se la posent à chaque instant. Les différents ministres nous avaient promis le bilan de la voie professionnelle, il n'a toujours pas été produit. Au lieu de cela, la ministre se contente de quelques mesurées, du replâtrage. Ce n'est pas la communication vidéo de la ministre adressée à tous les personnels de LP, qui peut faire illusion. 6 ans après la réforme du bac pro, et l'introduction du tout CCF, les dégâts sont pourtant visibles et la rénovation de la voie pro, une totale illusion. A tel point que certains se plaisent à dire que le baccalauréat professionnel comme le baccalauréat technologique, ne devrait plus permettre au même titre que le bac général, l'accès à l'enseignement supérieur.

#### Défendre le lycée professionnel c'est défendre une vision éducative, qualifiante et nationale de la formation pro.

#### Alors à quand un vrai bilan, à quand du concret ?

- ▶ Parce qu'en attendant, les enseignant-e-s des lycées professionnels continuent à subir la réforme du bac pro 3 ans.
- ▶ Parce qu'en attendant, les moyens pour les lycées professionnels diminuent alors que les défis sont d'importance, comme celui de lutter contre le décrochage scolaire.
- ▶ Parce qu'en attendant, l'apprentissage est présenté comme la voie royale vers l'emploi alors que toutes les analyses montrent que c'est une voie discriminatoire et qui, à moyen et long termes, insère moins que la voie professionnelle publique.
- ▶ Parce qu'en attendant, les lycées professionnels ont perdu 8 000 enseignant-e-s depuis 2005, conséquence directe de la réforme du bac pro 3 ans. Les futures créations sont loin de compenser la hausse du nombre d'élèves.

### Bac pro : permettre une réelle poursuite d'études

Contrairement au Brevet Professionnel (BP), lui aussi diplôme professionnel de niveau IV, le Baccalauréat professionnel, avec son intitulé "Baccalauréat", constitue un premier grade universitaire et permet l'accès à l'enseignement supérieur.

Ces trente dernières années, des centaines de milliers de bachelier-es pro ont obtenu un BTS ou, dans des proportions beaucoup plus faibles, une Licence (11 % vont à Bac+3). La poursuite d'études est donc possible ; elle est même souhaitable car l'insertion professionnelle au niveau III (BTS) ou II (Licence professionnelle) est largement plus facile. Mais la réussite de certain-es ne doit pas cacher les échecs à l'examen de beaucoup d'autres, malheureusement les plus nombreux-ses. En 2014, 59,4 % de bachelier-es pro ont obtenu leur BTS, mais ils/elles ne représentent que 30,2 % des candidat es aux épreuves, y compris ceux/celles qui ont un statut autre que scolaire. La réforme du Bac pro en 3ans a eu un double effet sur la poursuite d'études de ces bachelier-es. La suppression d'une année de formation a conduit à un rajeunissement de ces diplômé-es, favorisé également par une diminution du redoublement au collège comme au lycée. À 18 ans, l'entrée dans "la vie active" n'est pas évidente, surtout dans cette période économique (24,6 % des jeunes 15/24 ans sont sans emploi).

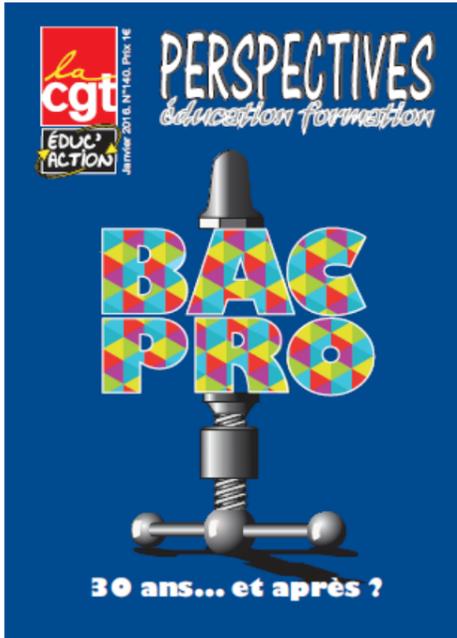
Pour les entreprises, l'accueil de ces bachelier-es pro est aussi problématique du fait d'une professionnalisation plus faible qu'auparavant. Retarder l'insertion professionnelle et s'engager dans une poursuite d'études est donc facilement envisagé pour les lycéen-nes : 28,8 % de titulaires d'un Bac pro se sont engagé-es en STS en 2014.

L'autre effet de cette réforme est totalement contradictoire avec cette envie de poursuite d'études. La réussite dans l'enseignement supérieur est rendue encore plus difficile. Le niveau en enseignement général des bachelier-es pro est en baisse. Le CCF permet de masquer cette réalité, on n'évalue plus sur la totalité du référentiel, on peut afficher des taux de réussite acceptables. L'entrée en BTS, ou encore plus, en 1ère année de Licence, est une épreuve de vérité. Les enseignant-es de BTS, comme ceux-celles de l'université, le constatent : les apprentissages sont très difficiles pour beaucoup de ces bachelier-es pro. Le ministère a, semble-t-il, choisi d'adapter le niveau du BTS à ces "nouveaux ou nouvelles" étudiant-es. Pour cela il introduit progressivement le CCF dans les différents BTS. C'est une déqualification du BTS qui va se produire. **Pour la CGT Educ'action, ce n'est pas acceptable : le BTS doit garder toute sa valeur et rester un diplôme national de niveau III bénéficiant d'une vraie reconnaissance.** (suite page 2)

Suite de la page 1

Il faut donner aux bachelier-es pro la possibilité de parcours diversifiés vers le BTS. Cela peut se faire soit avec une année entière, préparatoire à l'entrée en BTS, qui permettrait de consolider les acquis en enseignement général, soit avec une première année spécifique, sur le modèle des premières d'adaptation de la voie technologique qui existaient pour les élèves sortant de BEP. Le BTS n'est pas l'unique poursuite d'études, la première année de Licence doit rester accessible à un bachelier-e pro. Là encore, il est nécessaire d'adapter cette première année au profil de ces étudiant-es. Cette possibilité d'orientation doit perdurer car elle peut correspondre à une forte motivation de l'étudiant-e. C'est pourquoi nous ne partageons pas les conclusions du rapport ministériel StraNES qui dégage des pistes de réflexion contraires à ce maintien. **Pour la CGT Educ'action, la réflexion se poursuit et se concrétisera par l'adoption de repères revendicatifs concernant la poursuite d'études des bachelier-es, les pro comme les autres. Il faudra porter ces revendications et obtenir du ministère les moyens de les mettre en oeuvre. C'est un enjeu important des prochaines années, en particulier pour les bachelier-es professionnel-les.**

Article tiré du Perspective n°140, journal de la CGT-éduc'action



### La CGT Educ'action, une des principales organisations syndicales des lycées professionnels, demande :

Que l'enseignement professionnel bénéficie enfin des moyens nécessaires pour former les jeunes. Cela passe par un bilan des réformes désastreuses de ces dernières années (bac pro 3 ans, généralisation des contrôles en cours de formation...). Cela passe aussi par l'arrêt de discours formatés sur une "valorisation de la voie professionnelle", cette dernière est laissée de côté depuis des années. Ce que les personnels et les jeunes veulent, c'est du concret !

### La CGT Educ'action s'est prononcée contre les réformes des voies générale, technologique et professionnelle de 2009 et 2010.

Elle continue de porter un regard plus que critique sur leur mise en place et leurs conséquences pour les élèves et les conditions de travail des personnels.

### Santé au travail : quelques maux en salle des profs.

Valérie est trop stressée, elle devrait se détendre... en buvant un verre, ou en faisant la fête, quelle rabat-joie !

Tiens Valérie est encore en arrêt comme par hasard juste avant les vacances !

Non, c'est son travail qui l'a rend malade elle n'a pas pu tenir plus longtemps. A la CGT, on peut l'aider à en parler. [cgt-education38@orange.fr](mailto:cgt-education38@orange.fr)

On a autre chose à s'occuper, on a tous nos problèmes !

C'est une chochette !

Elle pourrait faire un effort moi je suis présente alors que je me tords de douleur.

Elle devrait aussi en informer le médecin de prévention du rectorat Dr Jean-Louis Vial - 04 76 74 72 28



### Les maux au travail, il est temps d'en parler !

Intensification, précarité, manque d'autonomie, de soutien et de reconnaissance... Tel qu'il est organisé, le travail ne permet plus d'être pensé. Il n'y a plus de temps pour échanger, respirer. Stress, pression, dévalorisation des tâches et des personnels, frustration, angoisse... Les troubles musculo-squelettiques (TMS), c'est tout ça ! Plus personne ne peut les ignorer. Il devient urgent de faire le lien entre nos maux et le travail. N'hésitez pas à faire remonter vos problèmes de santé liés à vos conditions de travail à l'observatoire fédéral des conditions de travail de la FERC-CGT [changeonsletravail@ferc.cgt.fr](mailto:changeonsletravail@ferc.cgt.fr). Cet observatoire est notre interlocuteur auprès de notre ministère.

### Connaissez-vous vos droits ?

#### Équipements de Protection Individuelle

Comme dans le privé, vous êtes en droit de demander vos EPI à votre employeur via vos chefs d'établissement. Les différents articles du code de travail souligne que le chef d'établissement met à disposition des travailleurs, les EPI nécessaires en vue de préserver leur santé et leur sécurité. Art. R. 4311 et R4321 du Code du Travail

Modèle de demande sur le site [www.educ-action38.fr](http://www.educ-action38.fr)

### Comment nous joindre ?

#### Coordonnées des commissaires paritaires :

Stéphane CUOQ 06 14 26 90 22  
[steph.cuoq@gmail.com](mailto:steph.cuoq@gmail.com)

Emmanuel Duchier 06 70 36 52 70  
[sden74@laposte.net](mailto:sden74@laposte.net)

Bureau de la CGT Educ'action : 0476331399  
(Permanences les mardis  
[cgt-education38@orange.fr](mailto:cgt-education38@orange.fr)

### Connaissez-vous vos droits ?

Mutation – affectation  
Évolution de carrière  
Congé de formation  
Poste adapté  
Temps partiel

...

Contactez nos élus !

## Evolution dans le métier et mutations

- L'évolution de carrière, avancement, hors classe, changement de corps, liste d'aptitude.
- Les principes généraux du mouvement et les cas particuliers, rapprochement de conjoints, dossiers médicaux et/ou sociaux, stagiaires

Janvier – Février

## Sécurité, Souffrance au travail

- Les différents registres de contrôle et d'alerte
- Le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques)
- le CHS établissement, CHSCT académique et départementaux.
- Comment faire vivre ces outils ?

En octobre

## Formation Interprofessionnelle

CGT Niveau 1 & 2 Partout en Isère

### Comment détruire la solidarité ? avec les IMP !

Le chef d'établissement délègue une partie de ses responsabilités et met en porte à faux les collègues chargés de ces missions comme l'organisation de l'emploi du temps des collègues en AP ou la coordination des niveaux. Tout cela crée des tensions en salle des profs.

Attention, les IMP ne sont pas comptées dans les services, ce sont des heures Sup sans cotisations et non-pérennes.

Le chef d'établissement présente en conseil d'administration, après consultation du conseil pédagogique, les « missions » qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire donnée par le Rectorat. Ensuite, " il propose au recteur d'académie les décisions individuelles d'attribution en fonction de l'importance effective de chaque mission. " Comme nous l'avons dit, **Il n'y a donc plus de règles nationales et plus d'automatisme.**

Et pour quelles missions ? Eh bien elles sont variables d'un établissement à l'autre et leur rémunération aussi d'un enseignant à l'autre ! **C'est la liquidation du cadre national des rémunérations.**

Contrairement à d'autres syndicats, la CGT Educ'action a voté contre la décret Peillon

**Opposée à l'individualisation, à l'arbitraire des primes, à la mise en concurrence qu'elles induisent, la CGT Educ'action revendique :**

**Des décharges horaires définies au niveau national et de manière hebdomadaire plutôt que des primes mettant les personnels en concurrence et alourdissant la charge de travail**

**Une vraie revalorisation salariale (400€ pour tous) et aucun salaire inférieur à 1 800€ net**

**L'intégration des primes au salaire**

**La transformation des heures sup en heures postes**

**L'abrogation du décret Peillon-Hamon sur les obligations de service.**

## La formation syndicale :

La formation syndicale est un droit pour tous les **titulaires, comme non titulaires, syndiqués ou non syndiqués.**

Chaque salarié a droit à 12 jours de congé de formation syndicale par an.

La CGT ambitionne la participation de tous les syndiqués à la formation syndicale pour lui permettre d'approfondir, tout au long de sa vie militante, ses connaissances sociale, économique et syndicale pour se forger sa propre opinion (formations généralistes de niveaux 1 et 2, formations sur des thèmes revendicatifs précis) ;

Dans ses sessions, la CGT retient un processus de formation qui privilégie l'enrichissement de chacun par l'échange de savoirs, d'idées, de pratiques syndicales entre stagiaires et formateurs mais aussi et surtout entre stagiaires. Le formateur CGT est là, principalement, pour faciliter cette rencontre.

Le congé de formation doit être demandé **un mois à l'avance** au chef d'établissement ou au chef de service (voir modèle de lettre sur le site CGT Éducation38). L'absence de réponse 15 jours avant la date de la formation équivaut à une acceptation. Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. **Article 4 du décret N° 84-474 du 15 juin 1984. La nécessité de service ne peut être invoquée à la légèreté. Contactez le syndicat si c'est le cas !**

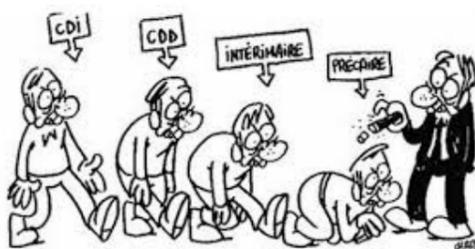
### Abracadabra revoici l'apprentissage ! Un joli tour pour faire disparaître l'EN

En Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez (président de région et député), Elisabeth Lamure, et Michel Forissier (sénateurs) agitent leur baguette magique pour faire un sort à la voie professionnelle publique. *D'ici l'été, nous allons refondre la politique régionale pour l'apprentissage afin de relancer le nombre d'apprentis dans la région. Je vais utiliser les possibilités que donne la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) aux Régions pour assouplir certaines lois notamment pour permettre aux mineurs d'être dans des vraies conditions de travail* annonce LW, en visite dans un CFA, le lendemain même de son élection à la présidence de la région. Quant à la proposition de loi de nos sénateurs, un extrait de l'exposé des motifs nous éclaire sur qui est visé :

- les formations et les diplômes sont déconnectés des réalités professionnelles, préparant mal les jeunes aux compétences dont ils vont avoir besoin pour réussir leur insertion professionnelle et privant ainsi les entreprises de salariés formés correctement ;
- la définition de la carte des formations est telle qu'elle prive les acteurs économiques de la liberté de créer des centres de formation, même lorsqu'ils sont prêts à les financer entièrement

quelques propositions doivent nous mobiliser : transfert aux régions de la coordination de l'inspection régionale de l'apprentissage et des centres d'orientation scolaire et professionnelle (CIO), présidence du conseil d'administration des lycées professionnels par une personne extérieure (comme dans l'enseignement agricole), et non par le chef d'établissement et enfin désignation du chef d'établissement sur proposition du président du conseil régional.

La visite de la page officielle du gouvernement vaut aussi le détour pour mesurer l'importance du consensus politique national sur les vertus de l'apprentissage. **70% des apprentis trouvent un emploi durable à l'issue de leur formation, 500 000 apprentis d'ici 2017...**



Pourtant, malgré les exonérations fiscales promises aux entreprises (1000 euros à l'embauche d'un apprenti pour les entreprises de moins de 250 salariés depuis 2014 et 1100 €/trimestre pour les entreprises de moins de 11 salariés qui signent un contrat d'apprentissage, soit la prise en charge du salaire et des cotisations - du travail gratuit - depuis 2015), les chiffres sont têtus :

la Direccte de Bretagne note qu'en 2014 un petit tiers des contrats d'apprentissage sont rompus avant terme avec un pic à 58% dans l'hôtellerie-restauration (il faut dire qu'il suffit d'envoyer une lettre au directeur du CFA !), 31% de baisse du nombre d'apprentis dans le BTP entre 2007 et 2014... et augmentation de la part des bacheliers professionnels, -7,2% d'orientation vers l'apprentissage en fin de 3<sup>ème</sup> (stabilité vers la voie professionnelle scolaire, +0,2%), et surtout meilleure réussite aux examens de certification des qualification des élèves par rapport aux apprentis (voir graphique).

source : note d'information de la DEEP, février 2016

Suite page 4

- Taux de réussite aux principaux examens professionnels à la session 2014



Suite de la page 3

Les jeunes et leur famille préfèrent des qualifications transférables et susceptibles de servir d'appuis pour des revendications collectives, tant mieux ! Certains irréductibles résistent encore aux sirènes du refrain sur les compétences et n'ont pas envie de devenir corvéables à merci par leurs patrons qui se plaignent des contraintes sur le temps de travail des apprentis (Cf loi « travail »), ouf ! 10h par jour dans l'entreprise... est-ce là un gage de réussite dans sa formation ?

Comme toujours, sous couvert de lutter contre le chômage des jeunes pour des raisons électorales (la reprise de l'apprentissage en 2015 concerne d'abord le secteur public), cette antenne de l'apprentissage est avant tout un moyen de procurer à court terme aux entreprises une main d'œuvre malléable et quasi gratuite pour s'adapter aux évolutions conjoncturelles. Les jeunes en formation ne doivent pas servir de variable d'ajustement.

Nous formons pour l'avenir et nous devons, à ce titre, défendre les conditions d'une solide formation initiale. L'intégration des UFA (unités de formation des apprentis) dans les LP et la promotion des filières mixtes élèves/apprentis est bien sûr un <sup>n</sup>ième moyen de faire des économies sur les salaires des enseignants au nom de la pérennité des filières de formation, mais c'est surtout un coin pour désorganiser les filières publiques de formation initiale afin de pouvoir les supprimer plus facilement dans un avenir proche au profit d'une formation professionnelle pilotée par la région et pour le seul intérêt financier à court terme des propriétaires du capital.

La multiplicité des statuts dans les EPLE (élèves, apprentis en formation initiale, apprentis en formation continue, enseignants titulaires, enseignants sur postes gagés dans les UFA qui dépendent des CFA, enseignants contractuels...) vise à créer des divisions qui nous affaibliront. Ne soyons pas dupes ! Défendons une voie professionnelle qualifiante, nationale et surtout émancipatrice pour les jeunes. Ne les livrons pas, au nom d'une efficacité surestimée de l'apprentissage, aux calculs économiques à la petite semaine. Luttons pour eux et avec eux.

Un blog à suivre : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/abherve/category/apprentissage-et-alternance/>



## "Pour l'égalité des trois voies du lycée"

### La CGT Educ'action revendique

Une orientation maîtrisée par les élèves, leur permettant de choisir une des trois voies du lycée.  
Le développement des passerelles entre séries et entre filières  
Le développement de l'accès aux études supérieures pour toutes et tous.  
Des seuils de dédoublements définis nationalement dans toutes les disciplines.

### Voie générale et technologique

Le rééquilibrage de séries avec "tronc commun" pour mettre fin à la hiérarchie.  
Aucune concurrence entre les établissements.

La remise à plat de la réforme Chatel.

La remise à plat complète de la réforme de la voie technologique avec maintien de tous les postes dans le respect des qualifications et disciplines des personnels.

### Voie professionnelle

L'abandon du CCF. La remise à plat de la réforme du BAC pro 3 ans.

La formation professionnelle initiale sous statut scolaire doit rester au sein de l'éducation nationale, la "régionalisation" est un danger.

### Des personnels mieux formés pour des élèves mieux formés

La Cgt revendique une formation initiale et continue de qualité en présentiel pour tous.

Une formation continue égale à 10 % du temps de travail.

Pour les personnels enseignants et d'éducation un recrutement niveau L, suivi de deux années payées comme fonctionnaire stagiaire et validées par un M2. C'est une revendication de justice sociale et efficace pour lutter contre la crise du recrutement.

### Quel devenir pour les SEGPA ? Chronique d'une mort annoncée.

À la lire rapidement la nouvelle circulaire régissant les SEGPA on pourrait croire qu'elle ressemble étrangement à celle de 2009, presque une redite... En réalité si elle rappelle « une taille minimum [de] 4 classes (6e, 5e, 4e, 3e) », elle fixe des effectifs ne dépassant pas 16 élèves « **dans toute la mesure du possible** » et aucun pour les groupes "atelier".

L'inclusion a tout va, la transformation de structures en dispositifs, le transfert des moyens vers le collège, la création du cycle 4, la 6<sup>e</sup> de détermination, ne sont ils pas les signes de la disparition programmée des 6<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> de SEGPA ? Rappelons que le principe de l'inclusion, longuement préconisé, ne s'adresse au départ qu'aux élèves en situation de handicap. Il y est pourtant décrit, malgré une vive opposition intersyndicale, pour toute la scolarité en SEGPA (au travers des EPI)... Or, l'inclusion, si elle peut être positive, ne peut fonctionner que si l'on s'en donne les moyens. Et surtout, **les élèves de SEGPA ne relèvent pas du champ du handicap**, mais de la grande difficulté scolaire.

Le nouveau cycle 3 et la liaison CM2-6e sont une occasion supplémentaire de mettre à mal la SEGPA. En effet, elle donne quatre ans pour réussir. Or la nouvelle circulaire fait de la 6e de SEGPA une classe de pré-orientation, autant dire une salle d'attente. À la fin de la 6ème, aura lieu la véritable orientation en SEGPA (entrée en 5e) destinée à des élèves venant soit de 6e SEGPA, soit de 6e classique. D'autre part le ministère récupère des postes pour les redéployer sur des petits bouts de services en lycée pro pour éviter des embauches de personnels.

Tous ces éléments ne sont-ils pas les signes de la disparition programmée des SEGPA ?

**Informez-nous de ce qui se passe chez vous.**

### Revendiquer avec la CGT Educ'action, c'est lutter pour :

La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.

La titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tous les non-titulaires.

L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).

Une revalorisation pour toutes et tous du traitement [rattrapage immédiat à hauteur de 400 € par mois, soit 90 points de point d'indice, pas d'augmentation individuelle au mérite, pas de rémunération en dessous de 2300 euros (1800 euros net)].

Pour le public et le privé, une retraite à 60 ans ou après 37,5 ans maxi, avec prise en compte des années d'études et de la pénibilité, équivalent à 75 % du meilleur salaire ou traitement.

L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

#### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :  Prendre contact  Me syndiquer

Nom (Mme / M.) ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

Lieu d'exercice .....

Code postal ..... Commune .....

Tél. .... Mél .....

A renvoyer à Cgt Educ'Action 38

Bourse du Travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2

